

Régime d'assurances APES (SSQ) à l'intention des employés du CISSS de Lanaudière

Régimes	Obligatoire	Facultatif	Spécificité s'il y a lieu
Régime d'assurance maladie (médicament)	<p>Oui, ceux inscrits avec la RAMQ.</p> <p>Si vous choisissez le régime maladie – maladie plus, vous devez maintenir cette participation pendant au moins 24 mois avant de diminuer votre régime.</p> <p>À l'exception si déjà couvert par un(e) conjoint(e), un parent ou un autre employeur. Preuve requise.</p> <p>**Les preuves acceptées sont : la carte d'assurance ou le plan de protection. Svp nous indiquer le lien que vous avez avec l'assuré principal.</p>		<p>Vous devez assurer vos personnes à charge si ces derniers sont assurés avec la RAMQ.</p> <p>Régime:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Maladie régulier 2. Maladie Plus <p>Protections :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Individuelle (vous uniquement) 2. Monoparentale (vous et vos enfant(s), aucun conjoint(e)) 3. Familiale (vous, votre conjoint(e) et vos enfant(s)).
Régime complémentaire 1 Assurance frais dentaire	<p>Oui, ce régime est obligatoire.</p> <p>Si vous détenez un régime familial pour l'assurance maladie, vous pouvez prendre un régime d'assurance dentaire différent (par exemple dentaire individuel).</p>		
Régime complémentaire 1 Assurance salaire de longue durée	<p>Oui, cette protection est obligatoire.</p> <p>À l'exception des pharmaciens qui ont pris leur retraite et qui reviennent au travail. Pour se faire exempter, le pharmacien doit joindre une lettre confirmant son désir de</p>		

Régime d'assurances APES (SSQ) à l'intention des employés du CISSS de Lanaudière

	renoncer à la garantie d'assurance salaire de longue durée lors du choix de ses protections en embauche dans le délai prescrit. Dépasser le délai, il n'est plus possible de s'exempter.		
Régime complémentaire 1 Assurance vie de l'adhérent : 1 fois le salaire annuel brut.	Oui, cette protection est obligatoire.		
Régime complémentaire 2 Régime d'assurance vie additionnelle de l'adhérent De 1 à 3 fois le salaire		Oui, cette protection est facultative. Vous devez choisir entre 1 et 3 fois le salaire annuel et l'inscrire sur la ligne prévue à cet effet.	
Régime complémentaire 2 Régime d'assurance vie des personnes à charge		Oui, cette protection est facultative. Pour y avoir accès, vous devez avoir un plan de soins dentaires : - Familiale ou monoparental. Ainsi, si vous avez un plan dentaire individuel, vous ne pouvez pas avoir ce régime.	

Régime d'assurances APES (SSQ) à l'intention des employés du CISSS de Lanaudière

		<p>Si vous choisissez d'adhérer à cette protection, vous devez cocher</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfants et conjoints si votre plan dentaire est familial - Enfants si votre plan dentaire est monoparental. 	
<p>Régime complémentaire 2</p> <p>Régime d'assurance vie additionnelle du conjoint</p> <p>De 5 à 20 tranches de 5 000 \$</p>		<p>Oui, cette protection est facultative.</p> <p>Pour y avoir accès, vous devez avoir un plan d'assurance vie des personnes à charge qui inclut votre conjoint.</p> <p>Vous devez choisir de 5 à 20 tranches de 5 000 \$ et l'inscrire sur la ligne prévue à cet effet.</p>	

Veillez noter que l'information contenue dans ce tableau vise à vous aider à remplir adéquatement les différents formulaires. Ainsi, celui-ci ne remplace aucunement les feuillets explicatifs de votre compagnie d'assureurs.

Nous vous informons que ce document est utilisé uniquement lors de votre embauche. Un second formulaire explicatif est disponible pour tout changement en cours d'emploi. Votre personne-ressource responsable de votre dossier d'assurance sera également différente, référez-vous à notre Qui fait quoi pour connaître votre personne dédiée.